

Procédure de mise en candidatures au sein du conseil d'administration

Comme le prévoient les règlements généraux de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL), deux (2) à cinq (5) postes sont à combler en 2026-2027 au conseil d'administration (Conseil) de la CCIGL.

Nous convions les personnes intéressées à déposer leur candidature de la façon suivante :

- Faire parvenir une lettre d'intention détaillant l'intérêt à joindre le Conseil de la CCIGL
- Faire parvenir une lettre de recommandation écrite et signée* par un membre en règle** de la CCIGL
- Annexer un curriculum vitae à jour

Les documents doivent être reçus au plus tard **le vendredi 21 août 12h** par courriel (faire parvenir le tout à cciglevis@cciglevis.ca). Les candidat.es recevront une confirmation de réception au plus tard dans les 48 heures ouvrables suivant l'envoi.

Toute candidature valide donnera suite à une entrevue avec le comité de mise en candidature (Comité) de la CCIGL entre le 27 août et le 4 septembre 2026. Ce comité a pour mandat d'évaluer et de recommander les meilleures candidatures en adéquation avec les autres membres du Conseil, afin d'assurer la meilleure représentativité du milieu que possible. Les nouveaux membres du Conseil seront par la suite élus lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la CCIGL, prévue le **16 septembre prochain dès 16h**.

** La lettre de recommandation ne peut être signée par un administrateur de la CCIGL ou par un membre du comité de mise en candidatures.

* Le statut doit être actif et l'adhésion, payée.